# ART. 4 A N° CS507

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

# VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Retiré

# **AMENDEMENT**

N º CS507

présenté par M. Vojetta, M. Delaporte, M. Potier et Mme Spillebout

#### **ARTICLE 4 A**

Compléter l'article 4A par l'alinéa suivant :

« Au regard du règlement européen UE 2022/2065, les plateformes n'excluant pas les contenus pornographiques sont tenues de proposer un mécanisme de signalement de leur contenus. »

# **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement permet de s'assurer que les plateformes de contenus pornographiques sont bien soumises au DSA et qu'elle devront mettre à disposition un outil de signalement de leurs contenus.